

Décision Générale colonial

Décision n° 330 8 avril 1938

n° 330 8

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 8 avril 1938
Numéro JO n° 497 du 30/04/1938	Date du numéro 30 avril 1938

TEXTE INTÉGRAL

Le capitaine Sanner (Gaston), débarqué à la colonie le 27 mars 1938, est placé dans la position hors cadres et mis à la disposition du chef de bataillon commandant la milice indigène, à compter du jour de son débarquement. Le capitaine Sanner est affecté à la 27 compagnie de milice dont il prend le commandement.